



MARIE-HÉLÈNE REYNAUD JOANNY "SHIATSU GENERATION"

PROGRAMME DE L'ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CERTIFIANTE EN SHIATSU

Septembre 2019 – Août 2022

Implanté à Aix-en-Provence, le centre de formation "Shiatsu Generation" a été fondé par Marie-Hélène Reynaud Joanny, praticienne et enseignante de Shiatsu certifiée et membre du SPS (Syndicat professionnel de Shiatsu), enregistrée sous le n° de SIRET 449 337 625 000 23.

L'organisme de formation de Marie-Hélène Reynaud Joanny est un organisme de formation professionnelle continue enregistré sous le n°93131348913 auprès de la DIRECCTE (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) de Paca¹.

La formation certifiante de praticien "Spécialiste en Shiatsu" entre dans les catégories des actions de formation prévues par l'article L6313-1 du Code du Travail.

L'organisme de formation, habilité par le Syndicat Professionnel de Shiatsu (SPS), prépare aux examens pratiques et théoriques permettant d'obtenir le Titre Professionnel de "Spécialiste en Shiatsu" délivré par le SPS et reconnu par l'État et enregistré au RNCP.

Définition du Shiatsu

Le Shiatsu fait partie des techniques manuelles pratiquées depuis des millénaires en Extrême-Orient.

Le praticien va aider la personne en demande à garder ou retrouver un équilibre sur les plans physique, émotionnel et psychique, par un travail de rétablissement de la circulation énergétique, à l'aide de "pressions" et par une relation d'aide.

Dans ce cadre, le praticien de Shiatsu atteste des capacités suivantes : accueillir la clientèle, établir un bilan énergétique, choisir une stratégie d'intervention appropriée, mettre en pratique les techniques du Shiatsu et assurer un suivi.

LE PUBLIC ET LES PRE-REQUIS

Le public concerné : tout public sauf contre-indications physiques s'opposant à la pratique du Shiatsu

Pas de prérequis pour accéder à la formation

Modalités d'accès à la formation : sur entretien et envoi des éléments suivants : fiche de pré-inscription + lettre de motivation + CV

LES OBJECTIFS

Délivrer un enseignement théorique et pratique du Shiatsu

Former et certifier des praticiens professionnels en Shiatsu afin d'obtenir le Titre professionnel "Spécialiste en Shiatsu" enregistré au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) et délivré par le SPS (Syndicat Professionnel du Shiatsu).

LE CONTENU DE LA FORMATION

**920 HEURES : 500 HEURES EN CENTRE DE FORMATION ET 420 HEURES DE TRAVAIL
PERSONNEL HORS CENTRE DE FORMATION**

Les connaissances fondamentales portent sur les éléments suivants : théorie et principes de base du Shiatsu, le Tao, le Yin et le Yang, la notion d'Énergie (Qi ou Ki), les cinq éléments (tableau des caractéristiques associées, cycles d'engendrement et de modération), trajets et localisations des points importants des douze méridiens principaux et des deux merveilleux vaisseaux centraux (Vaisseau Conception et Vaisseau Gouverneur), l'horloge circadienne et la règle midi-minuit, le système des trois foyers, les huit principes fondamentaux et les quatre modes relationnels, les points d'assentiments (Shu dorsaux ou Yu ketsu) et les points d'alarme (Mu)...

¹ - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

1/ CONTENU DU CURSUS EN CENTRE DE FORMATION : 500 HEURES

Contenu des cours collectifs de 1^{ère} année ou initiation : 167 heures (21 jours)

Théorie de base du Shiatsu
Concept du Ki (énergie)
Approche du Yin et du Yang
les 12 Méridiens et leurs points principaux
Horloge circadienne
Les points Shu dorsaux (Yu ketsu)
Approche des 5 mouvements
Approche de la pratique du toucher du Hara
Modes d'observation
Travail sur soi en do in et étirements
Positionnement postural, centrage et ressenti du praticien
Une attention particulière est apportée à la pratique, 3 positions sont abordées : Décubitus Dorsal, Ventral et Latéral

Un travail personnel de pratique en dehors des heures de cours est nécessaire.

Une formation aux premiers secours (PSC1) doit être faite avant la fin de la première année (validité de 5 ans).

Contrôle des connaissances : Une évaluation réalisée par l'enseignante en fin d'année permet de vérifier l'acquisition des connaissances de ce premier niveau et donne accès au niveau supérieur. Il pourra être demandé au stagiaire d'approfondir sa pratique personnelle, de répéter un niveau ou une partie de celui-ci.

Contenu des cours collectifs de 2^e année ou Approfondissement : 167 heures (21 jours)

Approfondissement des fonctions énergétiques des organes et viscères selon les principes de l'Energétique Orientale
Approfondissement de l'apprentissage des 12 méridiens principaux et de V.C et V.G
Développer les dynamique du Yin et du Yang et des 5 éléments-mouvements
Les 8 principes du Yin et du Yang
Usage et connaissance des points principaux et des 2 Vaisseau Conception et Vaisseau Gouverneur
Horloge circadienne et les Midi Minuit
Les points Shu et les points Mo
Les points Yuan et Luo
La pratique du toucher du Hara et les zones d'évaluation
Modes d'observation et méthodes d'évaluation (Hara, le Kyo et le Jitsu, Qualité des méridiens, Points Yu et Mu Ketsu, Questionnaire...)
Étirements des méridiens
De nouvelles pratiques seront abordées telles que l'utilisation des avant-bras et des coudes ainsi que les Positions en Décubitus Dorsal, Ventral, Latéral et position assise
Une attention particulière est apportée à la pratique

Un travail personnel de pratique en dehors des heures de cours est nécessaire.

Dans cette optique, l'organisme de formation de Marie Hélène a signé une convention de partenariat avec l'Hôpital Nord. A partir de la 2^{ème} année ou niveau approfondissement, et avec l'accord de l'enseignante, les stagiaires peuvent aller pratiquer dans des conditions proches de leur future pratique professionnelle.

Une formation en anatomie et physiologie est nécessaire pour l'obtention du certificat de Praticien "spécialiste en Shiatsu". Ces connaissances doivent être acquises en cours de cursus. Les détails et conditions de dispense sont à voir avec Marie-Hélène.

Contrôle des connaissances : Une évaluation réalisée par l'enseignante en fin d'année permet de vérifier l'acquisition des connaissances de ce niveau et donne accès au niveau supérieur. Il peut être demandé au stagiaire d'approfondir sa pratique personnelle, de répéter un niveau ou une partie de celui-ci.

Contenu des cours collectifs de 3^e année ou niveau Perfectionnement : 166 heures (21 jours)

L'accent est mis en permanence sur la pratique, la fluidité des mouvements, l'écoute et les ressentis.

Parmi les sujets abordés figurent :

L'approche du Zen Shiatsu de Masunaga, les extensions des méridiens et la philosophie de Masunaga des Kyo et Jitsu

Modes d'observation et d'évaluation

Les Trois Foyers et la fabrication des énergies

Usage et connaissance des points principaux

Étirements des méridiens

Autres techniques de pratique, notamment avec les genoux et les coudes

Merveilleux Vaisseaux (Fonctions, Symptômes spécifiques, Points Maîtres...)

Cas d'études

Consultations publiques (Dispensaires) à l'Hôpital Nord sur des jours de semaine

Ces programmes se déroulent sous forme de cours ainsi que de consultations publiques/dispensaires ponctuels à l'hôpital Nord - APHM (convention de partenariat entre l'Hôpital Nord et le centre de formation) et autres lieux éventuels.

Au cours du programme de 3^e année ou niveau perfectionnement, Marie-Hélène pourra inviter des intervenants ponctuels à co-animer des cours thématiques.

Un travail personnel de pratique en dehors des heures de cours est nécessaire.

Dans cette optique, l'organisme de formation de Marie Hélène a signé une convention de partenariat avec l'Hôpital Nord. Avec l'accord de l'enseignante, les stagiaires de 2^e et 3^e année peuvent aller pratiquer dans des conditions proches de leur future pratique professionnelle.

A travers les études de cas pratiques, l'évaluation énergétique sera poursuivie et approfondie pour mener vers un Shiatsu plus personnalisé et adapté au receveur. Marie-Hélène suit personnellement les rédactions des cas d'études et du rapport professionnel pendant le cursus (hors cours collectifs).

À la fin de son cursus, le candidat doit être capable de pratiquer une séance de Shiatsu adaptée au "receveur", et faire preuve d'un comportement fait de prudence, de sérieux, de respect et de confidentialité vis-à-vis de celui-ci. Si nécessaire, il pourra être demandé à l'élève d'approfondir sa pratique personnelle, de répéter un niveau ou une partie de celui-ci.

Une formation en anatomie et physiologie est nécessaire pour l'obtention du certificat de Praticien "spécialiste en Shiatsu". Ces connaissances doivent être acquises pendant le cursus. Les détails et conditions de dispense sont à voir avec l'organisme de formation.

2/ CONTENU DU TRAVAIL PERSONNEL HORS CENTRE DE FORMATION : 420 HEURES

Travail personnel hors centre de formation (équivalent 340 heures) :

* Mise en pratique du Shiatsu pendant l'ensemble du cursus (équivalent 200 heures)

* Cas pratiques rédigés (équivalent 90 heures)

Obligatoires pour se présenter aux examens d'obtention du titre professionnel "spécialiste en Shiatsu"

Rédaction des cas pratiques basés sur 5 personnes vues 6 fois (30 cas)

A travers ces études de cas, l'évaluation énergétique sera poursuivie et approfondie pour mener vers un Shiatsu plus personnalisé et adapté à la personne.

Chaque stagiaire est suivi et accompagné dans la préparation et la rédaction des études de cas pendant le cursus.

* Rapport professionnel (équivalent 50 heures)

Obligatoire pour se présenter aux examens d'obtention du titre professionnel "spécialiste en Shiatsu"

Ce rapport professionnel retrace le parcours du stagiaire. Il abordera les aspects pratiques et théoriques ayant trait à son enseignement, son rapport à l'autre (par exemple lors de ses études de cas) et son projet professionnel. Ce rapport professionnel fera l'objet d'un suivi personnalisé avec l'enseignant de la formation pendant le cursus.

PSC1 (1er secours) : (équivalent 10 heures)

Etre titulaire, en fin de 1^{ère} année, d'une formation aux premiers secours PSC1

Anatomie/ physiologie : (équivalent 60 heures)

Suivre par correspondance un cursus complet en anatomie/physiologie* (les candidats titulaires d'un diplôme médical, paramédical, ou d'un brevet d'État d'éducateur sportif ... se verront dispensés sur présentation d'une copie du diplôme)

* Plateforme de formation à distance (FOAD) : <http://syndicat-shiatsu-formation.fr>

10 Séances de Shiatsu reçues par au moins 3 professionnels différents (équivalent 10 heures)

Sur ces 10 séances, 6 doivent être reçues par au minimum 3 « Spécialistes en Shiatsu » différents enregistrés au SPS

Il importe de faire l'expérience personnelle du shiatsu. Il est impératif de recevoir au moins trois séances individuelles par an, et fortement recommandé d'en recevoir au moins une par an avec l'enseignante, Marie-Hélène Reynaud Joanny

3/ HORS CURSUS / Des Journées événementielles avec la formatrice pourront être organisées en cours d'année, pouvant inclure :

- Des ateliers-dispensaires en partenariat avec l'Hôpital Nord de Marseille (APHM) et d'autres organismes (conventions entre ces organismes et le centre de formation)
 - Des ateliers pratiques et journées Portes Ouvertes de l'Ecole
 - Des journées événementielles en partenariat avec d'autres structures (ex : journée Shiatsu et Alzheimer)
- Ces journées événementielles sont des opportunités de pratique personnelle.

DUREE ET TARIF DU CURSUS (hors travail personnel)

Le cursus de formation de praticien certifié en Shiatsu représente un total de 500 heures réparti sur trois ans. L'enseignement comporte trois niveaux.

A l'issue de chaque année de formation, le stagiaire doit satisfaire à une évaluation pour accéder au niveau supérieur.

Les cours de 1^{ère} année ou initiation se déroulent sur 167 heures soit 21 journées.

Les cours de 2^e année ou approfondissement se déroulent sur 167 heures soit 21 journées.

Les cours de 3^e année ou niveau perfectionnement se déroulent sur : 166 heures soit 21 journées

L'organisation du nombre d'heures par niveau est susceptible d'aménagement, notamment pour des motifs pédagogiques.

Promotion septembre 2019 – août 2022

Pour les stagiaires en financement personnel, le montant global de la formation sur 3 ans, correspondant à 500 heures de cours collectifs (63 journées) est fixé à 6 580 € (13,16 € de l'heure).

(Le stagiaire peut conserver son emploi pendant la formation)

1^{ère} année « initiation » : formation de 167 heures de cours collectifs (21 jours) – Tarif : 2 130 €

2^{ème} année « approfondissement » : formation de 167 heures de cours collectifs (21 jours) – Tarif : 2 200 €

3^{ème} année « perfectionnement » : formation de 166 heures de cours collectifs (21 jours) – Tarif : 2 250 €

Pour les stagiaires bénéficiant d'un "financement / remboursement" extérieur (ex OPCA tel que Agefice, FAFCEA...), le tarif global de la formation sur 3 ans est de 6 970 € (1^{ère} année : 2 260 €, 2^{ème} année : 2 330 €, 3^{ème} année : 2 380 €).

Pour les stagiaires bénéficiant d'un financement extérieur direct (Entreprise ou OPCOM (ex OPCA) tel que Fongecif), le tarif global de la formation sur 3 ans est de 8 380 € (1^{ère} année : 2 730 €, 2^{ème} année : 2 800 €, 3^{ème} année : 2 850 €).

Le tarif de la formation pourra être soumis à modification en fonction des nouvelles réglementations et obligations des centres de formation / organismes de formation professionnelle.

LES MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Lieu des cours

Les cours de 1^{ère}, 2^e et 3^e années ont lieu à :

Académie de Yoga
18, rue Victor Leydet
13100 Aix-en-Provence

Le lieu d'accueil des cours est susceptible de modification en cours d'année, sans toutefois sortir du département des Bouches-du-Rhône.

Lieu des consultations publiques

Selon les partenariats établis, les stagiaires seront informés des lieux des consultations publiques dans un délai au préalable d'un mois.

Nombre de stagiaire

12 stagiaires par niveau au maximum (sauf dérogation)

Supports remis aux stagiaires

Des supports pédagogiques papier par niveau sont remis aux stagiaires chaque début d'année scolaire. Un espace élèves intégrant des photos, des vidéos et des documents théoriques est disponible.

Les cours et travaux dirigés sont dispensés par Marie-Hélène Reynaud Joanny : praticienne et enseignante de Shiatsu, certifiée du Ohashi Institute de New York, certifiée de l'Ecole Laura Norman de New York pour la réflexologie plantaire, diplômée du New York College of Health Professions (anciennement New Center for Wholistic Health Education and Research), licence professionnelle de Massage Therapist à l'Université de l'Etat de New York, certifiée praticienne de Shiatsu (FFST), diplômée de la SFERE d'Aix-en-Provence en Energétique chinoise, titulaire du Diplôme d'Acupuncture Traditionnelle Chinoise (DATC) de la Fédération nationale de médecine traditionnelle chinoise (FNMTC), affiliée au SPS et titulaire du Titre de "Spécialiste en Shiatsu" (reconnu par l'État), enseignante habilitée par le SPS.

EVALUATIONS/ EXAMENS DES STAGIAIRES EN VUE DE L'OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL "SPECIALISTE EN SHIATSU" DELIVRE PAR LE SPS

Préambule : Code de déontologie

Le stagiaire signe, au début de son cursus, le code de déontologie qu'il s'engage à observer, dans et en-dehors des cours.

1/ Déroulement des évaluations des niveaux initiation et approfondissement

Première année (niveau initiation)

A l'issue de cette 1^{ère} année, le stagiaire passe une évaluation d'école. Cette évaluation comporte une épreuve théorique écrite. La pratique est évaluée en contrôle continu.

L'admission en 2^e année est fonction de la réussite à ces évaluations.

En parallèle, le stagiaire doit obtenir la formation aux premiers secours, PSC1 (équivalent à dix heures de cours) avant la fin de la 1^{ère} année.

Deuxième année (niveau approfondissement)

En fin de 2^e année, le stagiaire passe une épreuve théorique écrite et une évaluation pratique.

L'admission en 3^e année est fonction de la réussite à ces évaluations.

Troisième année (niveau perfectionnement)

A l'issue de cette 3^{ème} année, le stagiaire, peut prétendre à se présenter au Titre Professionnel s'il répond à l'ensemble des conditions

2/ Examens finaux en vue de l'obtention du Titre Professionnel "Spécialiste en Shiatsu"

Au terme de son cursus, le candidat doit être capable de pratiquer une séance de Shiatsu, adaptée au receveur, et faire preuve d'un comportement fait de prudence, de sérieux, de respect et de confidentialité vis-à-vis de celui-ci.

- Conditions pour se présenter aux examens :

- Connaître et observer en tout point le code de déontologie
- Avoir suivi 500 heures de cours collectifs minimum
- Avoir le PSC1 (Premiers Secours) à jour (obtention fin 1^{re} année - validité 5 ans) – équivalent 10h
- Avoir validé le cursus Anatomie – Physiologie (ou avoir été dispensé) – équivalent 60h - Plateforme de formation à distance : <http://syndicat-shiatsu-formation.fr>
- Avoir reçu 10 séances de Shiatsu par au minimum 3 praticiens différents* (dont l'enseignant) au cours de la formation – équivalent 10h (6 séances doivent être reçues par au minimum 3 « Spécialistes en Shiatsu » différents enregistrés au SPS)
- Avoir fourni au moins 200 heures de travail personnel de pratique hors centre de formation
- Avoir rédigé en 3^e année les 30 cas pratiques (5 personnes suivies), supervisés et validés par l'enseignant – équivalent 90h
- Avoir rédigé le rapport professionnel, supervisé et validé par l'enseignant – équivalent 50h
- Avoir un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (bulletin n° 3)
- Régler les frais d'inscription des examens et les frais du titre.

- Déroulement des épreuves

Épreuve pratique

Le candidat présentera au jury, composé de deux examinateurs (un observateur et un receveur), le relevé à jour (vademecum) du total de ses heures de cours et du nombre de séances de Shiatsu reçues pendant sa formation ; le PSC1 valide et le Cursus d'Anatomie-physiologie ou la dispense (diplôme).

Le déroulement de l'épreuve pratique est le suivant :

- présentation du candidat, sa motivation, son comportement et sa connaissance du code de déontologie,
- questionner le receveur,
- séance pratique,
- bilan.

En cas d'échec, le candidat devra se réinscrire à l'examen suivant la même procédure et s'affranchir des frais d'inscription en vigueur.

Épreuve théorique

Le candidat fera une présentation de son travail rédigé devant un jury composé de deux examinateurs.

En cas d'échec, le candidat devra se réinscrire à l'examen suivant la même procédure et s'affranchir des frais d'inscription en vigueur.

Le lieu de passage de l'examen

Les candidats au certificat seront convoqués dans un lieu communiqué en temps utile aux candidats.

- Examen de rattrapage

Sur décision de l'enseignante et des éventuels autres examinateurs, il pourra être demandé au stagiaire qui n'aurait pas satisfait à l'une ou l'autre des épreuves de passer un examen de rattrapage et/ou de suivre des modules de perfectionnement, tel que des cours collectifs ou des cours tutoriaux, ou encore de répéter entièrement un niveau.

Après obtention du Titre professionnel de "Spécialiste en Shiatsu", reconnu par l'État, le praticien pourra être amené à faire partie de jurys d'examens.

